

LA QUESTION DE LA NUMÉRISATION DANS LA PROTECTION DU PATRIMOINE DOCUMENTAIRE DES SERVICES D'ÉTAT CIVIL DE LA RÉGION DU GBÊKÊ

Jean-Michel Kouakou Kan N'GUESSAN
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
jean_michel_nguessan@outlook.fr

Résumé : La gestion de l'information est un enjeu essentiel pour les organisations à l'heure des technologies de l'information et de la communication (TIC). Dans le monde des entreprises, les fonds documentaires ont une place importante dans l'élaboration des services. Une gestion idoine des données informationnelles semble essentielle et passe, entre autres, par une bonne conservation documentaire. Mais il faut préciser que la gestion des archives des organisations n'est pas toujours aisée à cause de nombreuses embûches (les pertes, les diffusions accidentelles et les mauvais partages de données) qui influencent le processus de conservation. En effet, depuis la crise militaro-politique du 19 septembre 2002, les collectivités territoriales de la région de Gbêkê ont vu leur système de conservation de l'information de l'état civil se détériorer à cause de la perte des registres. De ce fait, c'est la chaîne de production et de distribution des différents actes d'état civil qui perd son efficacité. C'est dans cette perspective que notre recherche vise à montrer par le biais de la communication, la nécessité des TIC dans le système de production et de conservation des informations de l'état civil.

Mots-clés : communication, numérisation, patrimoine documentaire

THE QUESTION OF DIGITISATION IN THE PROTECTION OF THE DOCUMENTARY HERITAGE OF THE STATE SERVICES CIVILIAN IN THE GBÊKÊ REGION

Abstract: Information management is a key issue for organizations in the age of information and communication technologies (ICT). In the business world, documentary holdings have an important place in the development of services. Proper management of information data seems essential and requires, among other things, good documentary preservation. But it should be pointed out that the management of organizations' archives is not always easy because of the many pitfalls (losses, accidental releases and bad data sharing) that influence the preservation process. Indeed, since the military-political crisis of September 19, 2002, the local authorities of the Gbêkê region have seen their system of preservation of vital statistics information deteriorate because of the loss of records. As a result, it is the production and distribution chain of the various civil status documents that loses its effectiveness. It is in this perspective that our research aims to show through communication, the need for ICT in the system of production and preservation of vital statistics information.

Keywords : communication, digitization, documentary heritage

Introduction

La crise politico-militaire du 19 septembre 2002 qu'a connue la Côte d'Ivoire a occasionné la perte de nombreux documents dans plusieurs structures publiques et privées. Les raisons de ces pertes est l'inexistence d'infrastructure de numérisation documentaire. Toutefois, certaines organisations continuent de composer avec les

méthodes traditionnelles de gestion documentaire. Au nombre de celles-ci les mairies de la région de Gbêkê. Ces collectivités territoriales présentent aussi des dysfonctionnements dans leurs systèmes de gestion de l'information de l'état civil. Le développement est une idéologie à laquelle aspirent toutes les organisations. Le patrimoine documentaire est aussi un élément essentiel contribuant énormément à assurer l'aboutissement de ce développement. Il est donc important que l'on puisse mettre en place des méthodes adéquates pour la gestion de l'information de l'état civil afin d'éviter que les administrations des collectivités territoriales de la région de Gbêkê restent en marge de l'évolution numérique. C'est pour cette raison que nous menons cette étude sur la numérisation dans la protection du patrimoine documentaire des mairies de la région de Gbêkê, tout en mettant en exergue l'apport de nouvelles méthodes de protection documentaire issue des technologies de l'information et de la communication (TIC) afin d'assurer la pérennité des archives en cas d'incidents (troubles sociopolitiques ou conflit armé). Cette thématique suscite en nous des questions comme suit : quelle est la contribution de la numérisation dans la protection du patrimoine documentaire des services d'état civil de la région de Gbêkê ? Quel est le rôle de la numérisation dans le fonctionnement des services d'état civil de la région de Gbêkê ? Quelles sont les limites liées à la gestion de l'information d'état civil des collectivités territoriales de la région de Gbêkê ? Quelle stratégie de communication pour une gestion efficace de l'information d'état civil ? En se focalisant sur l'hypothèse que la numérisation permet de régulariser le système de conservation et d'assistance dans la protection des registres des services d'état civil de la région de Gbêkê, cet article, a pour objectif d'examiner le système de gestion des fonds documentaire. Ils s'appuient sur plusieurs approches théoriques dont la théorie systémique de Von Bertalanffy qui permet de définir un système, de l'analyser dans son ensemble et dans ses sous-systèmes d'en étudier et d'en mesurer leurs finalités. Il s'appuie également sur les théories de la contingence pour expliquer le fonctionnement des structures organisationnelles. Il convoque enfin la théorie des trois âges des archives de l'école archivistique française qui détermine le cycle de vie du document sur trois âges d'archives. Le développement de ce travail Il s'articule autour de trois points majeurs : l'impact de la dématérialisation sur la gestion des registres d'état civil, enjeux de la numérisation dans la gestion des registres d'état civil, l'alternative du cloud computing dans la conservation des registres d'état civil.

1. Impact de la dématérialisation sur la gestion des registres d'état civil

Depuis plusieurs décennies, la gestion du patrimoine documentaire issu des municipalités consistait souvent à les organiser et à les conserver par le biais de méthodes conventionnelles. La numérisation ne peut ignorer les prouesses de la gestion traditionnelle du patrimoine documentaire, mais il est question de conjuguer ces deux méthodes afin d'accentuer la sécurité des registres. En d'autres termes, il s'agit de reconsidérer de manière numérique tous les moyens à mettre en œuvre pour assurer la pérennité des documents de l'état civil.

1.1. La classification des registres au sein des services d'état civil

« La classification est indispensable à une gestion efficace des documents administratifs et fait partie intégrante d'un système de gestion documentaire. Les ressources informationnelles étant le « cœur fonctionnel des organismes » (Sabine Mas, (2011 : 30), il est donc important que ces institutions se dotent d'un système de

gestion de ces ressources informationnelles pour qu'il soit le plus performant. Le classement des archives est une obligation légale pour les administrations publiques en général, et celles des mairies de la région de Gbêkê en particulier. Cette règle de base doit être un impératif pour toute institution versant ses archives dans des dépôts dédiés à leurs fonds documentaires. Les documents d'archives, quel que soit leur forme, leur support, en ordre ou en désordre engendrent des maux de gestion pour les archivistes, ces derniers accuseront assez de temps pour les identifier et les reclasser correctement.

Le classement des archives est une obligation légale, mais c'est d'abord et avant tout une nécessité essentielle pour toute organisation qu'elle soit publique ou privée. On ne classe pas un document uniquement à cause de son inutilisation, mais surtout pour le retrouver antérieurement et donc le rendre accessible. Il importe tout d'abord de préciser que le classement des archives peut intervenir à tout instant, dès la phase de production d'un document jusqu'à sa phase de conservation définitive. Il est clair que plus le classement est assuré tôt, mieux les documents seront gérés et conservés de façon pérenne. En principe, une administration ne classe pas ses documents afin de faciliter la consultation ultérieure des chercheurs, mais davantage pour elle-même, en vue de l'accomplissement de ses tâches. Le classement des documents courants (archives dynamiques et semi-dynamiques) par l'archiviste est fondamental. On parle de classement originel. Ce classement originel pour autant qu'il existe et qu'il soit cohérent doit être conservé tout au long du cycle de vie.

Sébastien, S. Maëlissa, L. (2011 :7)

car il est la réverbération des activités de l'organisme concepteur d'archives. À cet effet, l'élaboration d'un processus de classification uniforme peut contribuer à aider les services de l'état civil « à uniformiser la classification des documents afin d'en faciliter le classement et le repérage de l'information, organiser la masse documentaire pour permettre d'accélérer¹ » le service administratif au sein des mairies. Cependant, en se focalisant sur un plan bien planifié, les archivistes des services de l'état civil de la région de Gbêkê ont la possibilité de regrouper leur document par catégorie. Ce qui leur permettra de rassembler dans une première catégorie les registres des actes de naissance, dans une seconde les registres des actes de mariage et dans une troisième catégorie les registres des actes de décès.

Le rangement matériel doit aller de pair avec le classement intellectuel. Un bon classement peut être compromis par un mauvais rangement. Un moment délicat pour le maintien du classement est celui où les dossiers sont clos et doivent quitter les bureaux pour être placés dans des boîtes d'archives. Les documents prennent souvent le chemin des caves et des greniers. Si leur versement n'est pas organisé, ils risquent d'être stockés au hasard. Le rangement ne doit pas nécessairement suivre le même ordre que le classement, mais il doit permettre de le retrouver. Il existe plusieurs méthodes de rangement. Quelle que soit la méthode, elle doit garantir le maintien du classement. Il faut concilier cohérence intellectuelle et exigences matérielles.

Sébastien, S. Maëlissa, L. (2011 :7)

¹ PLAN DE CLASSIFICATION UNIFORME DES DOCUMENTS DU MSSS Février 2011, Santé et Service sociaux Québec, en ligne https://www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/ministere/acces_info/guide_plan_classification.pdf consulté le 31/07/2022

1.2. Les outils informatiques et la gestion des registres d'état civil

Ces dernières années, la révolution technologique a permis à de nombreuses organisations de se doter de nouveaux outils pour la réalisation de leurs tâches administratives. Mais elle a permis surtout à ces institutions organisationnelles de rendre plus esthétique tout leur compartiment administratif en se dotant d'outils informatiques de dernière génération. Christophe Elie-Dis-Cosaque (2011), en abordant dans le même sens affirme que : « les TIC, outils incontournables pour les organisations contemporaines, ont révolutionné l'organisation et les contenus du travail dans le contexte plus global de la société de l'information ». L'on assiste ainsi à prolifération de nouvelles méthodes électronique dans la gestion du système informationnel au sein des entreprises. En Afrique, la métamorphose technologique s'est insérée sans aucune résistance des mœurs, elle a plutôt étonné le monde à cause de la vitesse par laquelle ce changement fut adopté. Le quotidien des Africains repose désormais sur les nouveaux supports de communication (smartphones, ordinateurs, etc.) peaufinée par l'accès à Internet de haut débit. Selon Jamal Saghir, ancien Directeur de la Banque mondiale pour la région Afrique

« Le réseau Internet et les téléphones portables transforment les perspectives de développement en Afrique. Ils introduisent un nouveau dynamisme dans des secteurs clés. Le défi désormais consiste à faire passer ces innovations et ces réussites à l'échelle supérieure afin qu'elles exercent un impact social et économique plus visible sur le continent au cours des dix prochaines années ». Jamal Saghir, (« Les technologies de l'information et des communications sont en train de révolutionner le développement en Afrique » : 2012)

Cependant, avec l'amélioration des services au sein des entreprises engendrées par les technologies de l'information et de la communication, nous nous sommes permis de faire un rapprochement entre la gestion des registres des institutions à l'image des mairies de la région de Gbêkê et les atouts des TIC dans la numérisation des archives. Ainsi, dans ce contexte, nous remarquons l'importance des théories de la contingence dans le développement des organisations, notamment la contingence technologique, dont la particularité est la relation entre technologies, structure et performance. La performance d'une structure quelconque se focalise sur de nouvelles méthodes administratives qui répondent aux ententes de l'environnement où évolue l'entreprise. L'environnement peut être un facteur de contingence pour comprendre les liens entre innovations techniques et la structure. Avec l'ordinateur, les données à traiter sont obtenues, soit par la lecture de mémoires, soit par la lecture d'information en provenance de périphériques internes ou externes. Une fois utilisés, ou manipulés, les résultats sont écrits, soit dans des mémoires, soit dans des composants qui peuvent transformer une valeur binaire en une action physique, c'est-à-dire exécuter des programmations par le biais d'écritures sur une imprimante ou sur un moniteur, accélération ou freinage d'un véhicule, changement de température d'un four, etc. L'ordinateur peut aussi répondre à des interruptions qui lui permettent d'exécuter des programmes de réponses spécifiques à chacune, puis de reprendre l'exécution séquentielle du programme interrompu. C'est un outil qui permet également de synchroniser les travaux au sein d'une même administration aux fins de rendre efficace le service et de gagner un maximum de temps.

1.3. Internet et la gestion des registres d'état civil

Internet est un outil qui permet de transmettre des informations de natures diverses entre les entreprises. C'est un support de communication permettant aux entreprises d'émettre, de recevoir, de rechercher des informations voire de donner à leurs employés les moyens de mettre en place un travail à distance totalement efficace. Le développement précipité d'Internet amène à estimer comme très plausible la création de nombreux nouveaux réseaux du style d'Internet au sein des organisations. Issu du système de l'Internet, l'intranet a pour fonction de relier les différentes subdivisions de l'entreprise étendue en un réseau interne. Selon Bruno Hénocque (2002, p.30) : « Un intranet est un mini-internet à l'échelle de l'entreprise, avec des logiciels, des serveurs et des outils identiques à ceux du net ». Un intranet comprend par conséquent des accès contrôlés dans lequel on définit les utilisateurs pouvant communiquer. Il permet de surpasser les difficultés d'interconnexion entre réseaux hétérogènes en utilisant les outils de communication d'Internet. En somme, intranet permet également de gérer rapidement les systèmes d'information tout en réactualisant les informations et délais de diffusion. Il s'ajuste à une administration, une fonction, une institution. L'objectif est d'améliorer la circulation de l'information interne et donc d'accélérer les processus de décision sans les révéler à l'extérieur de l'entreprise. Il remplace en partie ou totalement les méthodes ordinaires de correspondance interne de l'organisation. Cependant, dans le domaine de la conception d'une base de données numériques, Internet détient une place importante. Après la numérisation des archives, l'on doit systématiquement veiller à concevoir un système de gestion de données externes (virtuel) sur la base d'Internet. L'enjeu d'Internet pour les collectivités locales est d'avoir un système d'information unifié afin de faciliter le stockage des données sur un dispositif plus approprié en matière de sécurité. Il faut noter que les institutions à l'image des mairies de la région de Gbêkê ont en leur sein de nombreux registres. La conversion de ces documents physiques en données numériques aura sûrement un poids énorme dans sa version numérique. Pour donc parvenir à transférer ses données, une connexion Internet à haut débit reste l'élément clé. De nos jours, la plupart des entreprises ont adopté de nouveaux dispositifs d'Internet (Fibre optique) qui répondent parfaitement à leurs attentes. Elle permet de transporter à grande vitesse une grande quantité d'informations. Elle supporte un réseau de larges bandes passantes par lequel peut transiter simultanément l'Internet très haut débit, la télévision, le téléphone. Cette progression spectaculaire permet aux entreprises de transférer leurs données sur des serveurs dédiés de façon optimisée. L'isolement des mairies de la région de Gbêkê à l'ère où les collectivités territoriales des pays développés travaillent en inter connectivité demeurent un handicap que les autorités municipales et l'État de Côte d'Ivoire doivent compenser avec des actions concrètes d'innovation et de développement.

2. Enjeux de la numérisation dans la gestion des registres d'état civil

Le management des fonds documentaires au sein des organisations se focalise sur une structuration planifiée par les archivistes. Cette structuration participe énormément à la conservation efficace du patrimoine documentaire. Mais actuellement, cette planification ne peut se faire sans l'appui des technologies de l'information et de la communication.

2.1. Enjeux socio-économiques de la numérisation

L'avènement des technologies de l'information et de la communication comme moyens et méthodes d'accès à l'information impacte forcément les pratiques professionnelles des métiers de la gestion documentation. On assiste ainsi à une métamorphose du système d'archivage et des pratiques professionnelles préétablies, la manière de collecter, de traiter, de conserver et de communiquer l'information n'est plus la même que, lorsqu'il s'agissait d'un système traditionnel. Le processus de gestion documentaire doit non seulement prendre en compte l'utilisation et la maîtrise du nouveau matériel, mais aussi les nouvelles normes et règles de description et d'indexation des contenus. La numérisation (Mor Dieye, 2013), malgré ses spécificités et ses caractéristiques, doit s'inscrire dans la logique des autres méthodes traditionnelles déjà existant dans l'établissement de gestion du patrimoine. Nous constatons ainsi que la mise en place de manière isolée d'un processus de numérisation en dehors des prérequis et de l'existant ne participe pas à sa bonne réalisation et à sa meilleure réussite. Le processus de la numérisation (2014) doit se concevoir sur les fondements de l'unité documentaire de ses compétences, de ses outils et de ses réalités organisationnels et pratiques. Autrement dit, dans le contexte d'un service d'archives, mettre en place la règle numérique des fonds ne peut en aucun cas être une occasion pour la remise en cause de tout le système courant en matière d'orientation et d'accès des archivistes aux instruments de recherche dans les archives déjà mis en place. L'impact de la numérisation sur les pratiques professionnelles se mesure à la volonté de rendre plus efficaces les différents services de l'organisation de l'état civil afin d'optimiser les méthodes de conservation des registres sur de longs termes. Une organisation, qui se veut ambitieuse, doit se donner les moyens pour satisfaire les attentes de ses clients. Dans les mairies, la majorité des individus qui réclame leur document montre un mécontentement face au non-respect de la date de retrait des dossiers demandés. Ces derniers ayant été frustrés deviennent des acteurs de la dégradation de l'image de l'organisation par leur témoignage. Partant de cette vision, les compétences des élus des municipalités sont donc mises en cause. Cependant, la satisfaction des clients reste un enjeu capital pour toute entreprise. Les municipalités doivent ainsi savoir que la voix des usagers est une source de valeur et devront permettre aux individus d'être bien servis lorsque ces derniers font la demande de service. L'impact de la numérisation sur la satisfaction des usagers peut se mesurer à la reconnaissance par ces derniers de l'amélioration et l'optimisation des services de l'état civil. L'amélioration du système de gestion de l'information d'état civil peut faire transparaître la compassion que portent les usagers aux municipalités dans la prestation de service. Ces interactions peuvent s'exprimer à travers les réactions positives ou négatives des usagers sur la performance des professionnels de l'état civil (maîtrise de l'outil informatique) en passant par des boîtes à suggestions mises en place à l'intention des utilisateurs. En effet, la puissance d'un impact se manifeste également sur l'audience et la notoriété, mais aussi à la publicité nécessaire à innovation, particulièrement l'insertion des outils de la numérisation documentaire dans le fonctionnement.

2.2. Enjeux politique de la numérisation

En Afrique où la démocratie (2017) est encore naissante, la transparence est un enjeu et un défi surtout en période électorale. Compte tenu des difficultés de terrain et de communication dans certaines zones du continent, l'usage des technologies

numériques est souvent déterminant dans les mobilisations citoyennes en temps de crise. Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont souvent sollicitées après un scrutin pour la transmission rapide des données et des informations. C'est effectivement à l'approche des échéances électorales que les politiciens décident de « s'accaparer » le système de gestion d'information du service d'état civil des collectivités territoriales. Cet engouement politique est dû à l'existence de la liste électorale qui constitue le point focal des élections. En effet, une liste électorale est simplement un document qui contient des informations sur des électeurs d'un bureau de vote particulier, qui est utilisé le jour d'un scrutin. Dans la pratique toutefois, la création d'une liste électorale valorisante qui est acceptée par un large éventail de parties prenantes est peu probable. Il faut trouver un juste milieu entre les mécanismes qui excluent les individus n'ayant pas droit au vote et le niveau requis de prestation de services pour veiller à ce que le plus grand nombre possible d'électeurs ayant le droit de voter puissent participer. Cependant, lorsqu'un registre des électeurs n'est pas automatiquement généré à partir d'une base de données nationale de citoyens telle qu'un registre d'état civil ou une base de données de cartes nationales d'identité, le processus d'enregistrement actif des électeurs est l'une des opérations les plus complexes, les plus chronophages et les plus coûteuses auxquelles soit confrontée l'administration électorale. Compte tenu du fait qu'il suppose de prendre des décisions ayant trait aux critères d'éligibilité et d'accès des électeurs. L'enregistrement des électeurs peut aussi devenir le chaînon le plus controversé du processus électoral. Afin d'éviter les conflits et d'accroître la légitimité de l'élection, notamment dans les pays sortant d'un conflit, à l'image de la Côte d'Ivoire, le processus d'enregistrement des électeurs doit être inclusif, donc comprendre toutes les principales parties prenantes, transparentes et bien comprises par la population. La numérisation des informations d'état civil devient ainsi incontournable pour la planification d'un processus électoral démocratique. C'est dans ce sens que Youssouf Bakayoko (2015) (Président de la Commission électorale indépendante (CEI) de Côte d'Ivoire) affirmait que : « Nous avons besoin de moderniser nos archives pour que tous les acteurs du processus électoral puissent y avoir accès facilement ». Les partis politiques utilisent des données issues de l'enregistrement des électeurs à différentes fins (listes de membres, démarchage, planification de campagne stratégique, validation de l'exactitude des données, processus de sélection et de nomination d'un candidat). La société civile, les observateurs nationaux et internationaux et les médias se servent tous des données d'enregistrement des électeurs dans le cadre de la transparence qui est essentielle pour qu'un processus électoral se déroule correctement.

La valorisation de l'idée de démocratie directe par l'intermédiaire des médias et des NTIC n'est pas nommée, mais elle s'est insérée insidieusement dans nos représentations de la politique. Plusieurs éléments associés à la démocratie directe ont acquis une grande popularité depuis environ vingt-cinq ans ; les sondages, les vox populi et autres moyens de connaître l'opinion de la population sur des sujets variés ont remis à l'honneur l'idée de la participation directe des citoyens et des citoyennes à la vie politique.

Gingras, A.-M. (1999 : 40)

C'est dans ce sens que l'« on attribue aux technologies de communication, tels Internet, la capacité de combler les lacunes du système démocratique occidental en augmentant et en diversifiant les formes de participation politique et en « démocratisant » la gestion gouvernementale» Idem Gingras, A.-M. (1999 : 40). C'est depuis

la réélection de Barack Obama en 2012 que les « Big Data » (Isabelle Nuage Talend, 2016) sont devenues l'une des premières armes du marketing politique. Ce nouveau style des élections 2.0 doit énormément son évolution aux bases de données des services d'état civil. Les politiciens ont compris que l'information des électeurs est une « denrée » essentielle à la réalisation de leur projet politique d'où la modernisation massive des mairies dans de nombreux pays.

2.3. Enjeux juridique et sécuritaire de la numérisation

La dématérialisation désigne l'extension du domaine de la numérisation, la transformation de documents connus sous un format papier en fichiers informatiques. Dans la sphère publique, il pourra s'agir des feuilles de soins et relevés de la Sécurité sociale, de la télédéclaration de l'impôt sur le revenu, du paiement en ligne des amendes ou des appels d'offres. Une conservation de leur valeur juridique « numérique », équivalente aux documents papier pour ce qui est de leur support, de leur moyen de transmission ou de leurs modalités d'archivage, devra alors être assurée afin de maintenir la confiance avec les usagers et/ou les clients. En effet, les administrations et les entreprises doivent faire face à des menaces extrêmement fortes, notamment pour ce qui est des actes de malveillance sur les systèmes d'information, internes ou externes (intrusion, usurpation ou fraude). Dans le domaine informatique, la notion de la protection informatique va de pair avec la numérisation qui est aussi une méthode de protection des informations que l'on désire transcrire en version numérique. La majorité des organisations renferment en leur sein d'énormes stocks de papiers sur lesquels reposent des données cruciales pour la suivie et l'épanouissement de leur firme. Cependant, vu l'importance de ces données, une question de sécurité se pose. Les risques de dégradation, de pertes de ces données se révèlent évidents. Les archives sont des maillons importants dans le système d'information d'une entreprise. Il est raisonnable que nous réfléchissions à des moyens sécuritaires pour les conserver, rétablir et garantir la pérennité de ces informations. Pour le Conseil canadien des archives, (2002) « La numérisation est la conversion de données analogiques (quels que soient leur forme et leur support d'origine) en valeurs numériques porteuses de la même information ». C'est donc un moyen qui permet de transformer un document en version manipulable par l'ordinateur tout en gardant sa composante initiale. C'est dans cette évidence que Philippe Monot et Michel Simon (1998, p 25) avancent en ces termes : « On ne saurait assez insister sur l'importance de la numérisation qui est à la base d'un nouveau traitement de l'information et de tous les nouveaux moyens de communication ». Elle demeure ainsi un atout et un supplément dans la gestion des archives au sein des organisations. En d'autres termes, l'insertion de la gestion électronique des documents au sein des administrations est apparemment un sentier incontournable qui peut permettre de réussir la mise en place d'un processus de protection efficace des fonds documentaires. L'ensemble des différentes opinions sur la notion de la protection du patrimoine documentaire nous permet d'appréhender ce procédé sécuritaire comme un concept permettant de pérenniser les documents importants qui sont souvent exposés aux dangers contemporains. Les manuscrits, les monuments et les vestiges constituent la proie des conflits qui les détruisent de façon massive. Selon l'ancien ministre de la Culture et de la Communication Mbagnick Ndiaye

La protection du patrimoine documentaire dans les zones en proie à de fréquents conflits armés, de rébellions, de guerres civiles, religieuses, ethniques ou de sécession devient un impératif. Ces troubles occasionnent souvent la destruction d'édifices et de bâtiments publics abritant le patrimoine documentaire des pays en conflit, entraînant inéluctablement la dégradation, voire la disparition de fonds et de collections documentaires de très grandes valeurs pour la postérité que l'on a mis du temps à collecter, traiter et stocker.

Mbagnick Ndiaye (2014)²

La protection des documents d'archives est donc une condition sine qua non pour toute société souhaitant s'orienter et évoluée tout en s'imprégnant des faits antérieurs. C'est dans ce sens que l'UNESCO (2014) a lancé en 1992, le programme « Mémoire du monde » dont l'objectif était de sauvegarder et de promouvoir le patrimoine documentaire de l'humanité par des mesures de préservation et d'accessibilité.

3.1. Le cloud computing dans la conservation des registres d'état civil

Le « *Cloud Computing* » est un concept informatique qui a pour objectif de stocker, de protéger, de gérer et de restaurer des informations au sein d'une organisation. Il est aussi un moyen qui permet la flexibilité des infrastructures, ce qui rend les entreprises plus efficaces. Cette technologie est un moyen efficace et supplémentaire pour la conservation virtuelle des données d'une organisation sur le web.

-Élaboration d'une base de données au sein des services de l'état civil

D'un point de vue informatique, une base de données documentaire désigne toutes les informations issues d'un processus de numérisation de documents physique dont leur traitement est régi par plusieurs programmes.

Les applications dans le domaine documentaire reposent sur la fonction de mémorisation qui doit être intégrée à d'autres fonctionnalités autorisant la consultation, la réutilisation relative du contenu des documents mémorisés et parfois même leur restructuration. Il faut disposer d'outils d'intégration et de modèles pour avoir une vision abstraite et synthétique, et rendre accessibles et manipulables ces grands volumes de données constitués en véritables entrepôts. La mise en œuvre de tels systèmes de gestion de documents électroniques nécessite généralement le recours aux systèmes de gestion de bases de données pour assurer les fonctions interdépendantes de mémorisation et d'accès aux informations.

Claude, C. et al (Bases de données documentaires (2000)

Une source de données permet de conserver et de récupérer l'intégralité de données brutes ou d'informations concernant un thème ou une activité quelconque. Ces informations peuvent être de natures différentes et plus ou moins reliées entre elles. Le plus souvent, ces informations sont très structurées, et la base est localisée dans un même lieu et sur un même support. Ce dernier est généralement informatisé. La base de données est l'épicentre des dispositifs informatiques de collecte, mise en forme, stockage et utilisation d'informations. Le dispositif comporte un système de gestion de base de données (SGBD), un logiciel moteur qui manipule la base de

² Ancien ministre de la Culture et de la Communication du Sénégal

données et coordonne l'accès à son contenu. La gestion de données est une des utilisations les plus courantes des ordinateurs. Les bases de données sont par exemple utilisées dans les secteurs de la santé, la finance, des assurances, des Universités, des médias et de l'administration publique à l'image des collectivités territoriales de la région de Gbêkê. Une base de données peut être également perçue comme une « banque de données » stockant des informations telles que des chiffres, des dates ou des mots, pouvant être retraitées par des moyens informatiques pour produire une information. À titre d'exemple, nous pouvons faire référence à un annuaire dont la confection est basée sur l'assemblage et la sélection des chiffres et des noms. Les retraitements sont spécifiquement une combinaison d'opérations de recherches, de choix, de tri, de regroupement, et de succession. Le système de gestion de base de données est une suite de programmes qui manipule la structure de la base de données et dirige l'accès aux données qui y est stocker. Une base de données comprend une collection de fichiers qui est accessible par le biais d'un système de gestion de base de données qui reçoit des demandes de manipulation du contenu et effectue les opérations nécessaires sur les fichiers. Il dissimule la complexité des opérations et offre une vue synthétique sur le contenu. Le système de gestion de base de données permet à plusieurs usagers de manipuler simultanément le contenu, et peut offrir différentes vues sur un même ensemble de données. Le recours aux bases de données est une alternative au procédé classique de stockage de données, par lequel une application place des données dans des fichiers manœuvrés par l'application de gestion électronique des documents. L'élaboration d'une base de données nécessite généralement plus d'espace disque, le large éventail de fonctions offertes par un système de gestion de base de données rend les manipulations plus complexes, et les pannes ont un impact plus large et sont plus difficiles à rattraper d'où la nécessité d'obtenir au préalable de performants outils informatiques pour le bon déroulement d'un projet de numérisation de registres au sein des services de la région de Gbêkê.

3.2. La sécurisation des bases données numériques

Le développement des technologies de l'information et de la communication a profondément modifier les méthodes de travail en facilitant et en accélérant considérablement la production, le partage et le stockage d'informations numériques. L'archivage numérique est donc devenu un véritable enjeu pour les directions des systèmes d'information. Il s'appréhende dans la gestion des données numériques par la prise en compte du cycle de vie de l'information ainsi que de la conservation pérenne des données à forte valeur juridique, stratégique ou patrimoniale qui sont souvent la seule trace de l'activité de l'administration. Leur perte constituerait à la fois un risque juridique et un risque majeur pour la continuité des activités. Il ne faut pas ignorer que la défaillance d'un système d'exploitation et le risque de la perte de données électroniques restent toujours élevés. Il est quasiment impossible d'éviter qu'un ordinateur ne plante tout à coup, et encore plus difficile d'avoir un contrôle sur le serveur sur lequel les données sont enregistrées. Dans cette situation, la seule occasion d'assurer une relative sécurité des données consiste à les enregistrer sur des différents périphériques de stockage informatique, car il est hautement improbable que tous les systèmes plantent en même temps. Ainsi, plus il y a de sauvegardes qui sont faites sur différents supports, plus la conservation de ces données demeure assurée. Cependant, connaissant leur valeur inestimable et leur fragilité, les informations archivées ne doivent pas être sujet de négligence de la part des administrateurs archivistes. Que ce

soit une entreprise ou une collectivité, l'on doit procéder à une sauvegarde quotidienne des données, car ils sont au cœur de l'organisation et du travail quotidien. Une fausse manœuvre ou une mauvaise mise à jour peut systématiquement provoquer leur perte. Il faut noter que la problématique de la sécurité des données doit être domptée par le secteur informatique d'une administration.

La protection des données électroniques à distance la plus basique est la protection par authentification (ANDRIEU Éric, 2000 :155). Pour les services en ligne, l'utilisateur doit entrer un mot de passe pour que le serveur lui autorise l'accès aux données. Cela garantit leur confidentialité, à condition que le mot de passe soit suffisamment complexe et que les employés soient vigilants. Le même système existe sur les ordinateurs des particuliers, mais si une personne indésirable parvient à s'emparer de la machine, ou au moins de l'information cryptée, il peut éventuellement forcer le mot de passe. Malgré ces protections, il reste toujours des failles dans les systèmes et les entreprises doivent trouver des solutions pour garantir un système fiable à l'utilisateur. Engager des ingénieurs experts en sécurité est efficace, mais cela a évidemment un coût, et ils ne peuvent pas concevoir des systèmes infallibles. C'est pourquoi certaines entreprises comme Google paye quiconque réussit à pénétrer leurs défenses, pour découvrir et combler les failles. La sécurité ne doit pas seulement viser à protéger des attaques externes, car elles peuvent venir directement des employés.

Une étude mondiale sur la protection des données dans les PME met en avant la prise de conscience des entreprises sur les risques d'attaque et de perte de données. En effet, elle explique que 32% des pertes de données sont dues à des erreurs humaines, des négligences des employés (Audinot Alexandre, et al, 2014). Mais les risques ne viennent pas seulement des erreurs internes, ils peuvent aussi venir de l'extérieur. L'élaboration et la mise en évidence de préoccupations stratégiques majeures dans la gestion des documents déjà numérisés vont sûrement permettre d'assurer une stabilité exemplaire dans la conservation des données. Les mairies de la région de Gbêkê doivent donc saisir les opportunités offertes par les technologies de l'information et de la communication pour accentuer la sécurité des registres de l'état civil aux fins d'assurer leur continuité dans le déroulement des services administratifs.

3.3. Le cloud computing dans la securisation des bases de données

Le Cloud Computing est un concept désignant de nouvelles pratiques et services numériques reposant sur l'utilisation d'Internet et de réseaux étendus et sur la mise en commun de ressources numériques et matérielles, qui se caractérisent par : une flexibilité immédiate, une possibilité de paiement à la demande et une virtualisation des systèmes, conférant ainsi une forte abstraction du service du point de vue l'utilisateur. La particularité de ce concept informatique est de faire tourner des applications de gestion documentaire sur un serveur distant, le client local n'étant qu'une simple interface demandant les résultats des calculs au serveur et les affichant à l'écran pour l'utilisateur. Le « Cloud Computing » est déjà bien implanté pour les applications de bureautique, l'exemple le plus connu étant la suite Google Documents. De nombreux autres utilitaires disposent de leur version en ligne, tels que les découpeurs de PDF. On se rend assez vite compte que l'on ne dispose pour l'instant que d'applications légères et nécessitant peu de transferts de données. La conservation des fonds documentaires a toujours exigé des méthodes pratiques de la part des archivistes pour sa réussite, il en est de même pour les données électroniques qui demandent, elles aussi, des stratégies efficaces pour leur conservation. Le constat est qu'avec la simplicité de manipulation des données numériques, le rendement des

activités administratives est plus efficace. De plus, la technologie du « Cloud Computing » se présente comme une plate-forme qui contribue énormément à la sécurisation de ces données. La gestion actuelle des banques de données électroniques au sein de la mairie de la région de Gbêkê présente un handicap qui peut être une faille dans la sécurisation de leurs documents électroniques. La stratégie mise en place au sein de cette administration est basée sur la sauvegarde unique des informations sur un ordinateur. Or de nos jours, les ordinateurs peuvent être assujettis de panne intense, de vol ou de piraterie informatique. Au niveau de la protection des données, le Cloud apporte également une sécurité supplémentaire que les infrastructures traditionnelles et internes d'une entreprise n'ont pas. Les données sont sauvegardées automatiquement et protégées par des systèmes de sécurité performants. La confidentialité des données est garantie, encore plus qu'au sein de l'entreprise. Cela veut aussi dire qu'en cas de perte ou de vol des ordinateurs de l'institution, toutes les données ne sont pas systématiquement perdues ni accessibles par une tierce personne, tout simplement parce que la base de données d'origine n'était pas stockée dans les ordinateurs de l'entreprise, mais plutôt dans un « nuage virtuel ». En effet, le nuage informatique est une solution pour les PME et même pour les municipalités des pays sous-développés qui n'ont souvent pas les moyens d'investir dans un équipement informatique fournissant une sécurisée absolue.

Conclusion

L'importance des documents d'archives n'est plus à démontrer, car aucune entreprise humaine ne peut se réaliser sans information (Marie-Anne Chabin, 2021). La conservation des fonds documentaire permet de mieux maîtriser les prévisions en dépenses, investissements, recouvrements, etc. Avec les documents d'archives, la collectivité reconstitue facilement son histoire et met à la disposition des chercheurs toutes les informations pouvant alimenter leurs travaux de recherche sur les questions les plus sensibles de la collectivité telle : la démographie, l'économie, la démocratie, la politique, etc. En effet, les souches d'état civil permettent aux chercheurs d'emploi de se procurer rapidement une copie de leur acte de naissance, de se faire établir les autres documents (certificat de nationalité, carte d'identité nationale, etc.), pièces maîtresses du dossier pour une offre de travail. Les matrices de recensement fournissent des données statistiques maîtrisables et les informations transmises au bureau central de recensement sont vérifiables. Les études démographiques sont ainsi alimentées de données fiables et précises. Les informations contenues dans les registres archivés des collectivités municipales permettent aux citoyens de participer activement à la vie de la collectivité, de renforcer et consolider la démocratie et la bonne gouvernance à la base. L'accès aux informations favorise la transparence dans la gestion des affaires de celle-ci. La dématérialisation des archives est devenue une option majeure pour les entreprises publiques et privées. Les fonds documentaires produits dans l'exercice de diverses activités au sein d'une organisation sont une source crédible de référence chronologique des actions antérieures de l'administration. Une éventuelle perte de ces données peut donc se révéler difficile pour l'évolution d'une institution. Depuis des décennies, la question de la préservation des mémoires collectives a toujours été au cœur des ambitions des générations sociétales antérieures. Au terme de notre recherche, il est important que les entreprises en général, les mairies de la région de Gbêkê en particulier, puissent s'approprier les atouts des technologies de l'information et de la communication pour mettre en place une nouvelle gestion des registres de

l'état civil qui va contribuer à la conservation pérenne de leurs fonds documentaires. Ainsi, ces municipalités vont être au diapason de la révolution numérique pour ne pas être à la marge du sentier de développement.

Références bibliographiques

- Audinot, A. & al (2014). La dématérialisation, quels enjeux pour le monde de demain ?
Projet Sciences Humaines, INSA de Rennes, département INFO
- Bruno, H. (2002), Appropriation des messageries électroniques dans les entreprises en réseau, Presses Univ de Bordeaux
- Carlos, C & al (2013), Systèmes de bases de données : conception, implémentation et gestion, Cengage Learning; 10th edition
- Claude, C. & al (2000). Bases de données documentaires, <https://doi.org/10.51257/a-vi-h7248>
- Christophe, E. (2011). Les technologies de l'information et de la communication (TIC) et le contenu du travail, *Annales des Mines – Réalités industrielles*, 1 :35-39. DOI [10.3917/rindu.111.0035](https://doi.org/10.3917/rindu.111.0035)
- Andrieu, É. (2000). Internet et la protection des données personnelles », LEGICOM, 2000/1-2 (N° 21-22), p. 155-166. DOI : [10.3917/legi.021.0155](https://doi.org/10.3917/legi.021.0155)
- Fouad, S. (2000). Les archives. Une problématique patrimonialisation, *Insaniyat* / [En ligne], 12 | 2000, mis en ligne le 31 octobre 2012, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insaniyat/7914>
- Gingras, A.-M. (1999). La démocratie et les nouvelles technologies de l'information et de la communication : illusions de la démocratie directe et exigences de l'action collective. *Politique et Sociétés*, 18(2), 37-59. <https://doi.org/10.7202/040172ar>
- Jean-Baptiste, B. Guide sur le Cloud Computing et les Datacenters à l'attention des collectivités locales, en ligne sur <https://www.yumpu.com/fr/document/view/50545743/guide-cloud-computing-et-datacenters-2015>
- Ibrahima, B. (2014). Les gouvernements invités à protéger la mémoire collective, musée, archives, bibliothèque. [En ligne] sur <http://www.senepius.com/article/les-gouvernements-invite%C3%A9s-%C3%A0-prot%C3%A9ger-la-m%C3%A9moire-collective>
- Ibrahima, M. (2014), Patrimoine documentaire en danger, l'UNESCO sonne l'alerte, PressAfrik, [en ligne] sur https://www.pressafrik.com/Patrimoine-documentaire-en-danger-l-UNESCO-sonne-l-alerte_a126530.html [consulté le 17/07/2022]
- Jamal, S. (2012). Les technologies de l'information et des communications sont en train de révolutionner le développement en Afrique, [En ligne] <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2012/12/10/information-communication-technology-revolutionizing-development-africa>
- Linda, R. (2007), Théories des organisations : approches classiques, contemporaines et de l'avant-garde, PUQ
- Mor, D. (2013). Valorisation et médiation numérique du patrimoine documentaire de l'esclavage et de la colonisation. December 2013 DOI:[10.13140/RG.2.1.1349.9362](https://doi.org/10.13140/RG.2.1.1349.9362)
- Philippe, M & al. (1998). Habiter le cybermonde, Editions de l'Atelier, p 25
- Patrice, E. (2013). Le Cloud Computing Une opportunité pour l'économie en Belgique, - SPF Economie

- Sabine, M. (2011). Classification des documents numériques dans les organismes : Impact des pratiques classificatoires personnelles sur le repérage, PUQ, p.224
- Théophile, O. (1995). La géométrie égyptienne, Paris, Khepera/L'Harmattan
- Sébastien, S. (2011). Comment classer mes documents ? Règles de base et recommandations pour le classement des documents au sein de votre organisation, Archives générales du Royaume rue de Ruysbroeck 2-6 1000 Bruxelles